

Ressources pastorales et territorialité chez les agro-éleveurs sahéliens du Gourma des buttes

Fabrice Gangneron

Volume 13, Number 3, December 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026871ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gangneron, F. (2013). Ressources pastorales et territorialité chez les agro-éleveurs sahéliens du Gourma des buttes. *VertigO*, 13(3).

Article abstract

The rural Hombori's population (Mali) practice almost millet cultivation associated with small non transhumant breeding. Beyond the environmental constraints of a semi-arid region, the agro-livestock stability depends on two different parameters, the territorial control and the resource control. For example, sedentary agro-pastoralists desire "possessive rights" on land around them village while herders, seasonal visitors with whom they compete want pasture areas for them wherever they are. Moreover, water resources aren't considered by users as "territorialials resources" and they are only appropriated when they are built. The cases of this study show that for low control, these production systems, structurally weak, can fail during low rainfall years.



Fabrice Gangneron

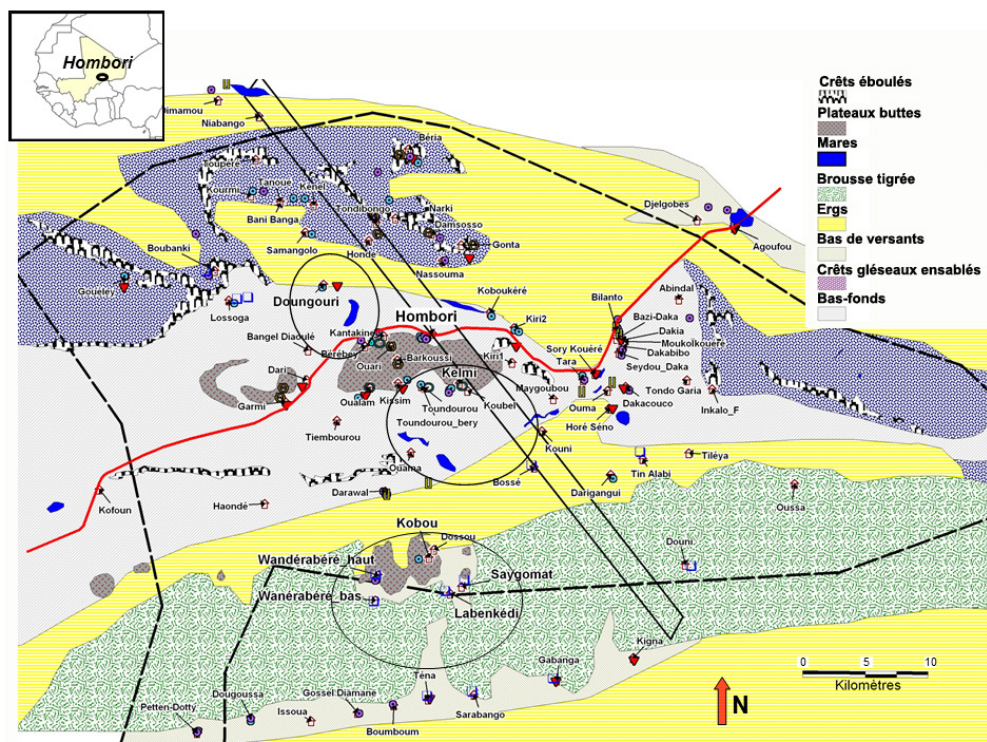
Ressources pastorales et territorialité chez les agro-éleveurs sahéliens du Gourma des buttes

Acteurs, ressources et territoires

Éléments de description de la commune

- 1 La commune de Hombori au Mali (15.3 nord, 1.7 ouest) offre un paysage relativement complexe. Derniers prolongements discontinus du plateau de Bandiagara, à 150 km au nord-est, les reliefs de cette région du Gourma des buttes (Gallais, 1975) prennent la forme de plateaux tabulaires, de pics acérés, ou plus modestement de crêts ou d'éboulis. Schématiquement, les monts Hombori et Barkoussi occupent le centre de la scène, dominant au premier plan une pénéplaine (Marie, 1974) où des bas-fonds y forment des mares généralement temporaires. Les eaux de sous-sol ne sont présentes qu'en petites nappes suspendues rechargées en saison des pluies (Gallais, 1975). Au-delà, au nord et au sud, deux grands ergs orientés est-ouest se couvrent de graminées annuelles en saison des pluies. Enfin plus au sud subsiste une brousse tigrée relativement dégradée depuis les sécheresses des années 70 et 80. Ainsi se déploie une véritable diversité paysagère, certes présente ailleurs au Sahel (Boudet, 1977), mais rarement à ce point concentrée. La figure 1 illustre cette diversité paysagère et la figure 2 (transect nord-ouest/sud-est) précise pour chaque milieu les types de ressources, les implantations humaines et les groupes villageois.

Figure 1. Carte paysagère de la commune de Hombori.



- 2 Dans cet environnement, l'élevage (bovins, ovins et caprins) représente la principale activité économique et la plus visible, toutefois, tous les groupes sociaux ou presque pratiquent les cultures de mil, malgré une pluviométrie à peine suffisante en moyenne et modulée par une importante variabilité interannuelle (Frappart et al., 2009). En fait, à l'échelle des populations recensées dans la commune, les systèmes de production reposent sur un continuum agropastoral¹, double activité qui s'impose de plus en plus (Bonfiglioli, 1990 ; Toulmin, 1995 ;

Aguillon, 2009) notamment chez les Songhaï et Dogons (historiquement des agriculteurs), chez les Peuls locaux (historiquement éleveurs), et ce malgré une faible empreinte spatiale de l'agriculture, 3 à 4 % de la commune selon Cheula (2009).

Figure 2. Transect nord-ouest sud-est de la commune de Hombori.

Profil paysage								
Milieux	Mare permanente ou semi permanente	- Crêts gréseux, rocheuses disloquées, éboulis	Erg	- Pénéplaine, - Mares temporaires, bas-fonds humides	- Plateaux - Buttes rocheuses	- Pénéplaine - Mares temporaires à semi permanentes, cours d'eau temporaire - Acacières	Erg	- Cuirasse inclinée, brousse tigrée
Ressources	- Eau mare, puisards, puits - Poissons, tubercules nénuphar, pâturages - Cultures pluviales et petit maraichage irrigué - Graminées et ligneux	- Retenues, puits et pompes en bas des reliefs - Graminées rares et difficiles d'accès	- Pas d'eau - Pâturages graminées annuelles	- Eau mares, citernes, puits, pompes - Graminées, quelques ligneux, - Cultures pluviales, maraichère en pied de dune	- Retenues, fontaines - Herbacées difficiles d'accès, - Champs de pente	- Citernes, mares, puisards, puits à faible débit - Herbacées, quelques ligneux - Cultures pluviales	- Très peu d'eau - Pâturages graminées annuelles - quelques cultures pluviales	- Citernes - Graminées annuelles, quelques ligneux - Quelques cultures pluviales
Villages	Bord de mare, sédentaire et village satellites	Perchés	Non	- Pied de dune, plaine	Perchés et/ou en pied de relief	- A proximité des ressources en eau	rare	Inter-dunaire (Douni)
Populations	Songhaïs, Peuls, Tamashaqs	Songhaïs, Peuls	Pasteurs de passage (Peuls, Bellahs, Tamashaqs)	Songhaï, Bellahs, Peuls	Surtout Songhaïs	Peuls, sédentaires ou mobiles, Songhaï, Dogons	Pasteurs de passage (Peuls, Bellahs)	Dogon, Bellahs

Une nature contraignante et comme objet d'appropriation

- 3 La baisse tendancielle de la pluviométrie des décennies 70-90, les crises des années 72-74 et 83-85, la variabilité pluviométrique interannuelle qui s'est ensuite installée (Frappart et al., 2009) pèsent considérablement sur les capacités de l'environnement à produire en particulier l'eau et la végétation (Mougin et al., 2009) et ainsi sur les vulnérabilités des agriculteurs et des éleveurs. Il n'est pas question de le contester, même si les discours récurrents sur la désertification doivent être confrontés à des données de terrain complexes et hétérogènes (Mougin et al., 2009 ; Gardelle et al., 2010). Mais les approches « naturalistes » ne parviennent pas à circonscrire la complexité des vulnérabilités des populations sahéliennes parce qu'elles les envisagent sous un angle « balistique » de phénomènes naturels extrêmes venant impacter les fragiles populations/cibles. Celles-ci, considérées sans distinction sociale ne faisant au mieux que ré-agir. *In fine*, les sociétés humaines, les cultures humaines risquent de n'être problématisées qu'en termes d'adaptation à un climat, aux seules contraintes environnementales subies par des hommes vivant de la nature.
- 4 Les agro-éleveurs sont bien entendu dépendants d'un environnement contraignant qui n'ouvre pas à l'infini le champ possible des pratiques. Ceci étant, des auteurs rappellent à juste titre qu'il n'est pas de déterminisme naturel absolu, les systèmes sociaux ne sont pas les produits des écosystèmes, ils ont une autonomie, une existence propre (Godelier, 1989). Godelier identifie un certain nombre de fonctions de représentation du monde qui sont non pas des réactions aux contraintes naturelles, mais des constructions, des mises en sens du monde, qu'il soit naturel ou humain². Ce travail ne prétend pas explorer toutes les pistes que cette entrée permet,³ mais d'aborder seulement la question des rapports des agro-éleveurs à leurs espaces de sorte qu'ils apparaissent moins « naturels » et plus sociaux. Ils sont à des degrés différents, selon des modalités différentes des territoires, c'est-à-dire les objets d'une double appropriation, matérielle (habitats, champs, autres marques physiques) et immatérielle (les territoires sont des attributs de la parenté, d'identité). Si cette appropriation est aboutie (c'est-à-dire non contestée, sans dispute d'autorité) elle légitime des représentants (chefs de terre par exemple) à en assurer la gestion au nom du village selon des règles reconnues de tous. Les formes de « territorialisation » (Barrière, 1996) doivent être appréhendées en toute « extralégalité » (Lavigne Delville, 2010), c'est-à-dire qu'elles ne font en rien référence ni à

l'administration locale ni à la loi. La présence de l'État reste faible, car d'une part la cogestion des ressources inscrite dans la charte pastorale (loi n° 01004 du 27 février 2001) n'a jamais été mise à l'agenda local et d'autre part l'organisation des éleveurs a été délaissée par les politiques de l'élevage. Pourtant, dans les petits systèmes de production agropastoraux où la mobilité des animaux reste faible (parce que les troupeaux sont petits, que les agro-éleveurs n'ont ni tradition ni savoirs nécessaires aux pratiques de transhumance), se pose la question des ressources pastorales en termes d'appropriation et de maîtrise et ce faisant, de maîtrise des espaces qui les portent. Les textes légaux semblent trop sectoriels pour cadrer ces petits systèmes mixtes, ils traitent soit d'élevage pastoral, soit de cultures, pas de l'ensemble du finage⁴, c'est-à-dire des ressources environnementales utiles à l'exercice de l'agro-élevage sédentaire incluant les pâturages proches des villages.

5 Prenant donc acte des faiblesses du cadre législatif sur le dossier de la cogestion, le travail de terrain a consisté à rechercher l'existence de règles locales et extralégales, tenant pour hypothèse que l'appropriation d'espaces pastoraux péri-villageois constitue un point essentiel de sécurisation des petits systèmes de production agropastoraux.

6 Pour ce faire, cette approche tente une articulation entre :

- les formes d'appropriations territoriales dans un paysage à forte diversité (comme le montrent les figures 1 et 2)
- les formes de gestion des ressources pastorales, eaux et fourrages, considérant qu'elles ne se confondent pas avec le territoire bien qu'elles s'y inscrivent
- un jeu d'acteurs relativement complexe de par leurs activités et leurs appartenances sociales

7 Cette problématique a ouvert à un travail de terrain⁵ dont l'ambition était de comprendre cette articulation, les éventuelles variations et modalités locales dans différents villages. Après un bref point sur la méthode, l'article en fait la restitution, tout d'abord en traçant à grands traits la nature des rapports des populations d'agro-éleveurs à leurs espaces et leur lecture des difficultés rencontrées à pourvoir aux besoins des animaux. Il montre comment la situation la plus répandue sur la commune - une faible appropriation des espaces péri-villageois - limite les agro-éleveurs dans leurs stratégies de maintenir des effectifs, mêmes modestes de ruminants à cause de la concurrence avec les éleveurs transhumants.

8 Suivent trois études de cas (localisées sur la figure 1) pouvant être considérées comme des idéaux types, extraits parmi d'autres, car ils révèlent la variabilité de cette appropriation territoriale d'un lieu à l'autre et ce faisant, les effets sur la disponibilité des ressources pastorales. Le premier cas, Doungouri, village de Bellahs, groupe d'ascendance servile met en scène des pratiques de l'environnement qui témoignent d'une faible maîtrise territoriale au profil des grands transhumants Peuls et des Songhaï disposant du pouvoir politique local. Le second propose une comparaison entre deux villages proches partageant le même environnement, mais où les maîtrises des ressources se distinguent clairement. Le dernier exemple rend compte d'une communauté Songhaï relativement homogène dans une situation biogéographique favorable qui parvient à entretenir des effectifs de bovins relativement importants malgré une forte concurrence pastorale.

9 La dernière partie de l'article propose une discussion sur les points les plus saillants de ces petits systèmes agropastoraux et propose une synthèse inspirée de travaux d'anthropo-juristes illustrant les relations entre le sol, les ressources, leurs statuts et leurs maîtrises. Elle livre un regard particulier sur les rapports souvent conflictuels entre les communautés d'agro-éleveurs et celles des pasteurs transhumants. Elle montre que leurs désaccords ne se réduisent pas à une simple concurrence, mais qu'ils font appel à des légitimités territoriales pour les premiers et fruitières pour les seconds.

Méthodologie

10 Le travail de terrain a visé à explorer les modalités de gestion (et les non-gestions) des ressources pastorales, il s'est attaché à relever la diversité sociologique et paysagère telle que les figures 1 et 2 l'ont montrée. Il faut en effet préciser que la commune est un carrefour de peuples, de Songhaï, Peuls, Dogons et Tamasheqs, des groupes d'ascendance servile

qui leur a été attachée (Banyas, Rimaïbés et Bellahs), d'éleveurs transhumants, toutes ces différenciations d'appartenance restent vivantes. Plus de cent entretiens (libres et semi-directifs ; individuels et en focus groups ; auprès de villageois, de transhumants et de personnes ressources) ont été nécessaires pour identifier les grandes caractéristiques des formes d'usages, de partages, de concurrences et de conflits d'accès aux ressources.

- 11 Pour ancrer ces entretiens dans l'espace pastoral et agropastoral, il fut nécessaire de le représenter. Des cartes topographiques ont été proposées aux interlocuteurs qui, après un court apprentissage ont repéré et nommé les principaux éléments du paysage alentour (village, zones de cultures, puits, eaux de surface, voies de communication, dunes, bas-fonds, inselbergs...). Ils ont décrit les lieux d'exploitation pastorale à l'échelle de l'année, ils ont précisé leurs contraintes (environnementales et sociales) et leurs stratégies d'accès aux ressources. Il a suffi de relever sur transparent les lieux et les chronologies saisonnières de leurs usages, puis de retourner au bureau de les numériser. Cette méthode de cartographie « à dire d'acteurs » est inspirée des travaux de géographes (D'Aquino et al., 2002) et de modélisateurs (Saqalli et al., 2008). L'idée est de jeter un pont méthodologique entre les méthodes classiques d'entretien, en capacité d'informer sur les pratiques concrètes des agro-pasteurs, mais qui pèchent par manque de précision spatiale et les SIG (Systèmes d'Information Géographique) qui permettent de décrire le couvert végétal et l'utilisation du sol, mais qui disent peu des utilisateurs. Ce lien étant fait, la méthode permet de lire les formes de vulnérabilités comme des processus dynamiques et imbriqués entre contraintes de nature et contraintes de cultures.

Description générale et cas d'étude

Schéma général

- 12 La description qui suit se réfère aux unités villageoises anciennes, constituées d'habitats en dur, de ressources en eau de proximité et de champs de cultures, donc très clairement inscrites dans le continuum agropastoral. Elle ne rend pas compte de systèmes plus mobiles comme chez certains Peuls (Foulankryabés en particulier) qui, bien que considérés comme sédentaires par l'administration, ont un habitat léger et relativement mobile, un important cheptel et peu de cultures.

Des pratiques en trois temps et en trois espaces

- 13 Pendant l'hivernage les troupeaux sont éloignés du village afin d'éviter toute intrusion dans les champs en culture et d'utiliser les pâturages à distance ainsi que les nombreuses ressources en eau de surface temporaires. Ces pâturages sont en accès libre, ils ne sont soumis à aucun contrôle, les stratégies des agro-éleveurs ne sont guidées que par la présence des ressources et la recherche de la plus minime concurrence avec les autres éleveurs.
- 14 Après les récoltes, les animaux reviennent à proximité des villages où ils paissent dans les champs et les jachères (premier cercle péri-villageois). Ils sont abreuvés aux ressources locales naturelles ou aménagées (mares sur-creusées ou rehaussées d'une diguette, puisards, retenues de reliefs et puits). Les ressources en eau sont régulées dans les seuls cas où elles ont nécessité un travail local d'aménagement, du collectif villageois ou d'un chef de famille qui en a alors la maîtrise prioritaire. Dans les autres cas, il n'y a pas de règle si ce n'est celle du « premier arrivé, premier servi ».
- 15 En saison sèche, les éleveurs qui ont de gros effectifs et de la main-d'œuvre (un jeune homme de la famille, voire un bouvier) conduisent leurs animaux plus au sud, dans le Séno. Dans tous les autres cas, les plus fréquents, les stratégies consistent à explorer les espaces juste au-delà de la zone de cultures (deuxième cercle péri-villageois). Là, les stratégies varient, par exemple les reliefs difficiles d'accès sont alors mis à profit : les animaux y sont conduits, quand ils ne peuvent y accéder, ce sont les hommes qui fauchent et transportent l'herbe. Avec ou sans relief, le second cercle constitue une réserve pastorale clé dès lors qu'elle a pu être soustraite à la concurrence en saison des pluies ou au début de saison sèche.

Conditionnalités territoriales de l'exercice de ces pratiques

- 16 Ces pratiques en trois temps qui constituent une règle générale se heurtent toutefois à la question de la gestion des espaces péri-villageois et à l'autorité qu'elle suppose.

- 17 Dans le premier cercle, chaque famille dispose de champs qui, après les récoltes, sont déclarés par le chef de village espace disponible aux pâturages. Cet espace comprend aussi les jachères et une réserve foncière (terres susceptibles d'être distribuées à des arrivants ou des jeunes ménages) qui constituent autant de ressources pour les troupeaux. La communauté villageoise tenue par un enjeu commun puissant - disposer de terres pour les cultures - que la proximité des habitats permet de facilement contrôler, parvient à y exercer une autorité collective.
- 18 Les espaces ouverts, loin du village, réputés du domaine public sont voués au grand pastoralisme transhumant. De nombreux troupeaux y séjournent en saison des pluies, en particulier ceux des grands éleveurs Peuls du Macina, ils y représentent alors la grande majorité. Dans ces espaces ouverts, à défaut de régulation publique ou coutumière seule la concurrence joue, les stratégies pastorales se limitent alors à l'évitement pour rechercher les ressources les mieux préservées.
- 19 Le second cercle pose plus de difficultés aux agro-éleveurs, il n'a pas de statut légal octroyant des droits qu'ils soient individuels ou collectifs. Il est toutefois dans certains cas sous un régime des « droits possessifs » (Jacob, 2007 ; Hugon, 2012) coutumiers (loin du fameux *usus, fructus, abusus* du droit romain) qui recèlent une certaine variété de rapports au sol et de maîtrises foncières (Le Roy, 2002). Mais en l'absence de chefs de terres ou de chefs de pâturages, fonctions pourtant répandues dans d'autres milieux (Jacob, 2007 ; Raynaud, 1997), la maîtrise des ressources du second cercle n'est pas toujours assurée. Le contrôle spatial de ce second cercle constitue pourtant un enjeu de poids, car les agro-éleveurs sont de tradition sédentaire, toutes les ressources pastorales doivent être de proximité. Les transhumants Peuls du delta intérieur, visiteurs réguliers de saison des pluies, s'imposent aux villageois qui, après leur départ, sont réduits disent-ils « à gérer la pénurie de saisons sèches ». Certains villages de la commune qui parviennent à constituer une véritable réserve pastorale dans ce second cercle interdisent ou limitent la présence des transhumants en saison des pluies, les tenant à bonne distance, dans les espaces ouverts. Les bilans qu'ils tirent de ce contrôle territorial sont assez révélateurs : une soudure pastorale facile à gérer les années ordinaires, un moindre recours à la complémentation alimentaire agro-industrielle et peu de pertes animales les années de crises comme celle de 2008. Toutefois, cette gestion ouvre à des conflits de légitimité, celle des agro-éleveurs locaux qui font valoir leurs droits à gérer les espaces de proximité et celle des grands éleveurs mobiles qui ne (re) connaissent pas de « zone tampon » entre les milieux ouverts et les espaces agricoles. C'est essentiellement le jeu des rapports de force entre autochtones et allochtones qui conduit - ou non - à l'existence de cette zone.

Trois illustrations

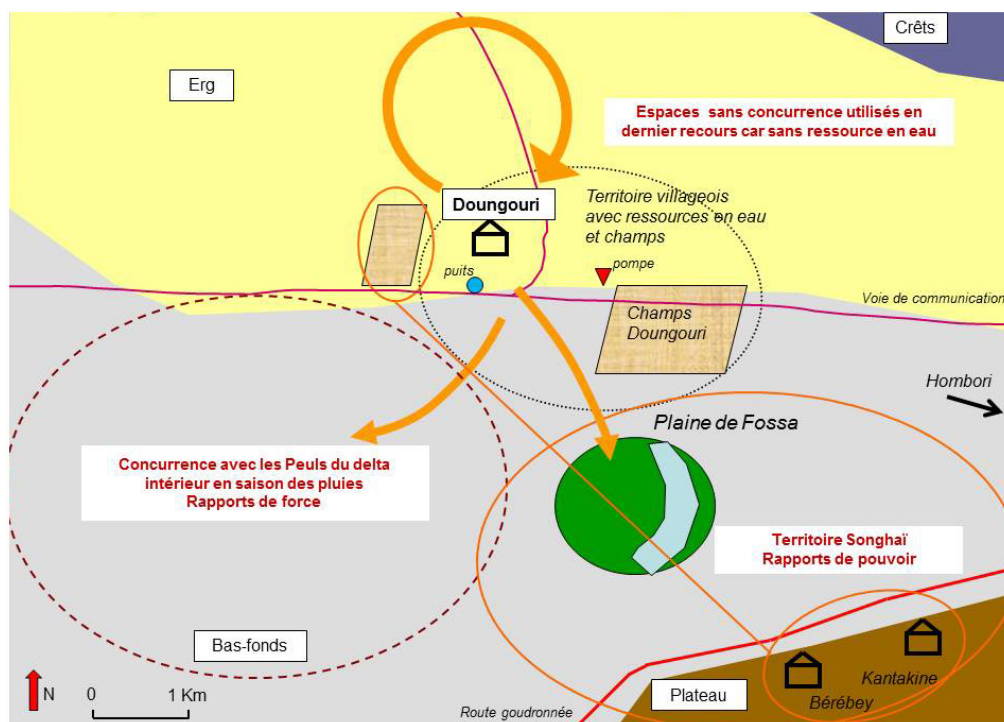
- 20 Dans ces trois sites, les agro-éleveurs ont de petits troupeaux de petits ruminants, parfois quelques bovins⁶. S'inscrivant dans le continuum agriculture/élevage ils ne sont pas spécialistes des grands mouvements pastoraux et les animaux ne sont pas toujours conduits, ce sont fréquemment des « conduites négatives » comme le remarque Bonfiglioli (1990). Il s'agit alors plus de protéger les champs des animaux que d'optimiser les parcours pastoraux, lorsque les dégâts ne sont plus à craindre, ils sont simplement laissés libres.

Doungouri : rapports de force et rapports de pouvoir

- 21 Le village de Doungouri est au pied d'un grand erg ouvert sur la plaine et à proximité de la mare temporaire de Fossa. Il est peuplé de Bellahs, anciens captifs des Tamasheqs, ils sont éleveurs, agriculteurs, charbonniers et artisans.
- 22 Les parcours des animaux suivent une chronologie saisonnière précise (figure 3). En saison des pluies, ils sont conduits au sud-ouest du village, dans la plaine, la concurrence avec les pasteurs peuls du delta intérieur présents à cette saison y est alors importante et suscite des querelles. L'exploitation conjuguée des locaux et de ces grands pasteurs conduit à l'épuisement précoce des pâturages. Puis, avec l'arrêt des pluies, les eaux de la mare de Fossa se retirent progressivement, alors poussent des végétaux à forte valeur pastorale. Les animaux y sont conduits et abreuvés, mais les bords de mare sont aussi un des rares lieux de culture de contre saison du Sorgho pratiquée par les populations Songhaï du nord-ouest du plateau de Hombori/Barkoussi (villages de Bérébey et Kantakine). Celles-ci font valoir leurs droits coutumiers

à cultiver contraignant ainsi les habitants de Doungouri, usagers sans droits possessifs à se replier au nord du village, sur l'erg. Les pâturages n'y sont pas mauvais, mais le manque de ressources en eau limite son exploitation en dernier recours, à la saison sèche. Les animaux y font des parcours quotidiens avec retour au village où ils sont abreuvés au puits traditionnel, construit par les villageois, ressource en eau stratégique dont ils maîtrisent l'accès.

Figure 3. Saisonnalité des mobilités et contrôle des espaces à Doungouri.



- 23 Ce sont donc trois types de lieux et de rapports sociaux que révèle cette chronologie. D'abord la plaine au sud-ouest, espace ouvert en forte concurrence pastorale où s'exprime un rapport de force avec les Peuls transhumants, puis la plaine de Fossa, rare lieu de culture possible du sorgho, où les Bellahs de Doungouri sont en situation de rapport de sujétion avec les Songhaï des villages perchés⁷, enfin l'erg, lieu de repli, mais sans eau donc sans grand enjeu ni concurrence.

Le « Tondo⁸ » Oubérédo et ses abords : le territoire, l'eau et les pâturages

- 24 Trois vieux villages sont implantés sur le tondo de l'Oubérédo : Kobou, village Songhaï, Wandérabéré qui est Dogon et Dossou, à majorité Peule (non traité ici). Ils partagent la même « montagne », un massif rocheux qui culmine à 500 m. À ses pieds, le bas de versant est partiellement recouvert de dépôts sableux, cette petite dépression permet d'avoir quelques puits, tous à la limite du tarissement durant la saison sèche. Comme cette ressource est insuffisante, sur le sol imperméable de la plaine les villageois ont creusé des citernes aux points bas de petits bassins endoréiques qui recueillent les eaux de ruissellement dès le début de la mousson. Ils apportent une substantielle contribution à l'autonomie en eau pendant les premiers mois de saison sèche. Puis la pénurie hydrique les oblige malgré ces dispositifs à aller chercher une partie de l'eau pour les hommes et les animaux à Darawal, en charrette ou à dos d'âne. Les règles d'accès sont toujours corrélées au travail de réalisation de la ressource (Gangneron et al., 2010), s'il n'y en a pas (mares sans aménagement) ou si elles sont du domaine public (puits modernes⁹) elles sont libres d'accès. Lorsqu'elles sont de facture locale (citernes, puisards de Darawal), ceux qui ont fourni le travail en sont les principaux usagers et gèrent leur éventuel accès aux autres (autorisations ponctuelles ou plus longues contre un modeste paiement par exemple). Finalement, si elles s'inscrivent physiquement dans le territoire des villages, les usages en sont pourtant déconnectés. Un puisard peut être creusé en saison sèche (donc hors période de culture) par un agro-éleveur dans un champ ne lui appartenant pas alors que l'agriculteur n'a pas de droit à faire valoir sur la ressource.

- 25 Pour les deux villages, les parcours ont des similitudes guidées par les activités de culture et par les potentiels de l'environnement. En saison des pluies, les animaux sont éloignés, vers le sud, la brousse tigrée, généralement conduits par des enfants. Puis ils retournent après les récoltes dans les champs avant d'aller exploiter les pâturages de proximité soit de la montagne soit dans la brousse où ils sont laissés libres. Au-delà de ces similitudes, une différence de poids concerne le contrôle spatial de la brousse de proximité et du Tondo qui marque ainsi pour les uns l'existence d'une réserve pastorale de second cercle et pour les autres, son absence. Les deux villages se plaignent avec véhémence de la présence des pasteurs transhumants, mais alors qu'à Kobou on observe un certain fatalisme et qu'on déclare ne rien pouvoir faire contre la concurrence des Peuls sur les pâturages et peu contre les dégâts infligés par les animaux divagants dans les cultures, il en va autrement à Wandérabéré. Là, les pasteurs sont tolérés en plaine, mais exclus des reliefs et de la brousse de proximité. Lorsque le troupeau des transhumants font des dégâts dans les cultures, « ils font payer, s'ils n'ont pas l'argent ils gardent l'animal » selon le fils du chef de village.
- 26 Dans les deux cas, la culture de mil reste l'activité principale, mais seule elle ne peut subvenir aux besoins alimentaires des familles. La production sur la commune est évaluée à 76 kg/an/personne pour des consommations de l'ordre de 176 kg (PROMISAM, 2006), le système ne peut donc perdurer qu'appuyé sur d'autres productions en particulier le petit élevage¹⁰. Les Songhaï de Kobou éprouvent des difficultés à maintenir ce petit cheptel, et ce par défaut de maîtrise des espaces du second cercle tandis que les Dogons ont pu imposer cette maîtrise. Les années de pluviométrie normale, la production primaire est suffisante et chacun parvient à sauver le troupeau, mais pour 2008, année de crise¹¹, les villageois de Kobou ont perdu de nombreux animaux, de l'ordre du tiers, tandis qu'ils ont dû vendre un autre tiers pour acheter des compléments alimentaires afin de sauver le tiers restant. À Wandérabéré la même année les pertes animales ont été bien moins sévères, nulles dans certaines familles.

Kelmi : usage optimum de l'environnement sur fond de concurrences vécues comme injustes

- 27 Kelmi, est un vieux village Songhaï sur les flancs du mont Hombori avec une extension en bas de relief. Le tondo de Hombori fournit des réserves végétales soit pâturées, soit fauchées et transportées à dos d'homme, parfois depuis le haut. Le village du haut a une fontaine soigneusement entretenue. En bas, les ressources en eau sont assurées par trois puits et la rivière temporaire qui laisse un chapelet de mares après les pluies de mousson (voir figure 1). Les mobilités des troupeaux sont réduites à l'exploration des pentes au nord et de la pénéplaine jusqu'aux mares de Arkari au sud et Maygoubou à l'est. Globalement, la situation environnementale est favorable et les réussites agropastorales incluant jusqu'à une quinzaine de bovins par famille sont assez visibles.
- 28 En début de saison sèche les animaux sont dans les champs, puis se regroupent au pied sud du tondo, protégés de la violence de l'Harmattan qui transporte des poussières les incommodant. Ils y trouvent les ressources pastorales, résidus de cultures et pâturages inexploités jusqu'alors. Le village de Kelmi, le pied de Tondo et les pentes sont suffisamment enclavés et difficiles d'accès pour les soustraire aux troupeaux de transhumants permettant ainsi une gestion relativement aisée des pâturages. En fin de saison sèche, quelques troupeaux vont jusqu'à Maygoubou où il est possible de creuser des puisards sur des terres de Songhaï apparentés qui les accueillent sans difficulté.
- 29 En saison des pluies, l'abondance de fourrage et d'eau attire et la concurrence est forte, mais elle s'exprime différemment selon les acteurs de cette concurrence. Les villages voisins de Toundourou, Kissim, Darawal y poussent aussi leurs troupeaux, mais comme « ils sont les mêmes¹² », personne ne s'en plaint, tous sont légitimes à utiliser les ressources de proximité. Par contre les Peuls du delta intérieur avec lesquels les populations locales n'ont pas de rapport d'échange, d'entraide, d'interconnaissance,¹³ sont régulièrement sous le feu de nombreuses accusations : « ils pâturent jusqu'à épuisement avant de partir, ils pénètrent dans les champs, ils troublent l'eau des mares, ils propagent les maladies ». Les disputes ne portent pas uniquement sur la concurrence exercée entre éleveurs. Elles portent sur les injustices perçues

par les éleveurs locaux d'un partage des ressources qui leur est imposé, par l'ancienneté des transhumances peules sans dispositif fort (coutumier ou légal) de régulation en particulier des espaces pastoraux péri-villageois.

Maitrises des ressources et maitrises des espaces

- 30 Les pâturages et les ressources en eau traités ici à partir des points de vue des agro-éleveurs et de leurs situations objectives pourraient sembler de peu d'intérêt. En effet, que représentent leurs quelques ovins et caprins au regard de grands troupeaux de bovins des grands systèmes mobiles ? Que sont leurs productions de mil qui plafonnent à 300 kg/ha les bonnes années ? Évidemment fort peu, sauf que la majorité des populations rurales de la commune de Hombori vit de cette double activité. Ce système aux multiples fragilités se maintient pourtant et les péjorations pluviométriques (baisses tendancielle et variabilités interannuelles) plus défavorables encore aux cultures pluviales qu'à l'élevage laissent à penser que ce dernier restera incontournable à son maintien. Pour ce faire, une maîtrise locale des ressources pastorales - dont nous venons de voir qu'elle est variable d'un village à l'autre (parfois proche) - a de nets effets de sécurisation de ce fragile système.

Des éléments d'analyse pour une synthèse en termes de maîtrise foncière et fruitière

- 31 Une analyse spatiale et saisonnière exhaustive des potentialités à produire l'herbe et à stocker l'eau est d'évidence utile, mais seule elle risquerait de conduire à une lecture naturaliste et réductionniste des conditions d'existence avec d'un côté une nature extrêmement chiche et imprévisible et de l'autre des hommes qui se partageraient ses maigres produits. Cette discussion propose donc d'explorer non pas le paradigme climatique, mais socio-environnemental en considérant les systèmes de productions comme des géosystèmes (Béroutchachvili et Rougerie, 1991), des anthroposystèmes (Lévêque et van der Leeuw, 2003) ou des socio-écosystèmes (Ostrom, 2009), c'est-à-dire en tentant d'explorer les liens entre les choses de la nature et celles des cultures. D'une part, la réflexion sur les pâturages conduit à questionner les formes d'appropriation spatiale de l'environnement et de ses ressources sur une commune à très forts contrastes géographiques. D'autre part, pour les ressources en eau, le terrain a montré qu'elles ne sont pas à proprement parler territorialisées bien qu'étant des objets des espaces/territoires. Qu'elles soient fourrage ou eau, les ressources pastorales n'appartiennent pas à « un ordre de choses extérieur et préexistant aux sociétés » (Dupré, 1996), les agro-éleveurs sont plus que de simples usagers de la nature, de « matières premières déjà là » et leurs vulnérabilités ne sont pas environnementales (au sens d'un environnement naturel), mais anthroposystémique.
- 32 Dans tous les villages, le premier cercle est un territoire, au sens de Raffestin (1986) ou de Godelier (1989), c'est-à-dire physiquement organisé et culturellement approprié par les communautés villageoises qui y exercent leur autorité. Par contre, les maitrises des espaces du second cercle qui sont l'objet d'un enjeu important - maintenir un système mixte agriculture/élevage - ne sont pas partout assurées sur la commune. Elles opposent les groupes d'agro-éleveurs sédentaires et les transhumants et s'expriment par des conflits qui éclatent non pas uniquement par la simple concurrence mécanique, mais par des lectures asymétriques des légitimités à utiliser les ressources pastorales. Les différents villages au sud du tondo de Hombori sont en concurrence pastorale pourtant les conflits ne les opposent pas entre eux, mais avec les transhumants et ils sont vécus comme un rapport entre autochtones et allochtones. Chaque partie se sent légitime, les éleveurs transhumants qui font valoir leurs droits coutumiers et saisonniers à pâturer sur des espaces publics, « nous sommes tous des Maliens » disent-ils et les agro-éleveurs qui manifestent leur volonté de maîtrise spatiale péri-villageoise. Pour les transhumants, il ne s'agit pas de prétendre disposer du sol, mais de ressources saisonnières, en d'autres termes ils ne plaident pas pour des droits sur des espaces circonscrits, il ne s'agit donc pas de revendication foncière/territoriale, mais de droits diffus dans des espaces pastoraux indifférenciés. *A contrario*, pour les systèmes de production mixtes agriculture-élevage avec une forte attache villageoise où les mobilités pastorales sont faibles, la volonté de maîtrise

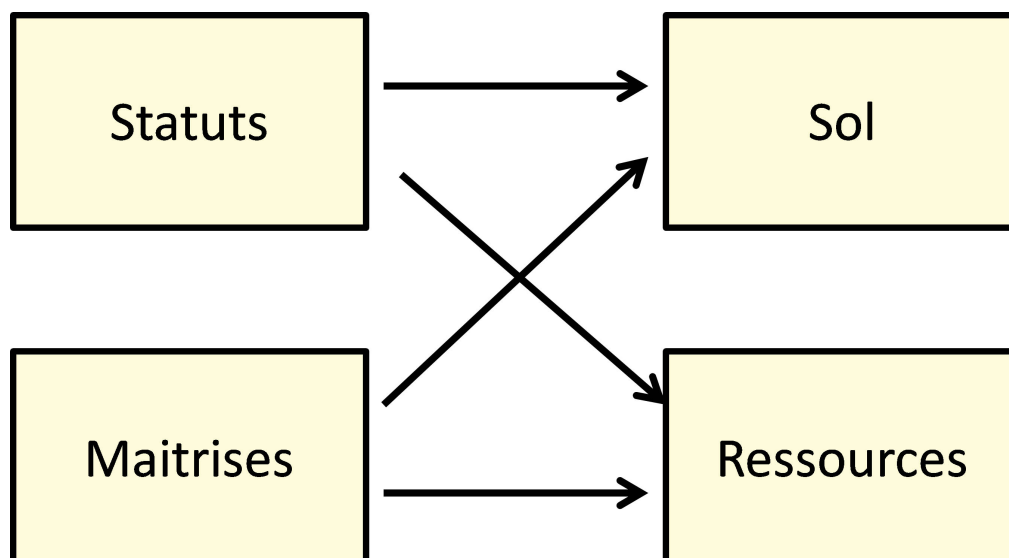
des ressources pastorales est une revendication territoriale. Ainsi, les uns plaident pour des ressources sous un régime d'accès libre, les autres pour des droits possessifs communs.

33 Ces appropriations du second cercle, point de fragilité des systèmes décrits ne s'expriment pas uniquement on l'a vu en termes d'autochtonie vs allochtonie (caractérisés par des rapports de forces), mais de rapports de pouvoirs propres à la société locale, au-delà de toute démocratie politique formelle. Ces rapports maintiennent certains groupes sociaux dans un état d'usagers aux droits secondaires (cf. exemple de Doungouri et la figure 3) sous le contrôle de groupes sociaux puisant leur légitimité dans l'antériorité (premiers installés) et dans des rapports de domination toujours présents.

34 Du côté de la légalité, les réformes des politiques publiques du Mali, amorcées à la « transition démocratique¹⁴ », la charte pastorale (Loi n° 01004, 2001) pose les cadres politiques pour une cogestion des ressources pastorales entre tous les usagers, éleveurs (transhumants ou non), agriculteurs et collectivités territoriales. Pourtant aucun dispositif, aucune mesure n'ont été activés et aucune réflexion au niveau du conseil municipal n'est amorcée¹⁵. De fait, la collectivité territoriale ne se saisit pas de cette opportunité d'un « retour du pouvoir à la maison » (Kassibo, 2006) que suppose le processus de décentralisation. La puissance publique s'exprime toutefois en quelques cas, souvent retentissants à l'occasion de conflits (divagations d'animaux de transhumants dans des champs non récoltés, concurrence sur les pâturages). Finalement, ces espaces pastoraux (ouverts ou du second cercle) représentant l'écrasante majorité de la surface de la commune ne sont pas des territoires d'administration au sens de la loi. Le quotidien des parcours n'est ni facilité, ni régulé, ni géré par des structures de cogestion et les seules références à la loi émanent des Peuls transhumants qui ont su retenir et utiliser dans la charte pastorale les passages qui les légitiment alors qu'aucun acteur ne retient l'obligation de cogestion¹⁶. C'est donc hors du cadre légal que dans la commune se construisent peu ou prou les territoires.

35 Dans l'usage de cette nature organisée, la saisonnalité, les temporalités apportent un indispensable éclairage sur les formes d'appropriation des espaces anthropisés. Lorsqu'un champ est cultivé dans une petite dépression, il « appartient » à l'agriculteur qui l'exploite, en toute exclusivité jusqu'aux récoltes. Après la récolte il ne fait plus valoir aucun droit personnel, le champ devient villageois, du moins est-il au service des éleveurs (dont au demeurant il peut faire partie). À la soudure hydrique, lorsque les ressources en eau de surface tarissent, dans ce champ un éleveur peut creuser son propre puisard sur lequel il acquiert jusqu'aux prochaines pluies un droit d'usage prioritaire. Jacques Weber rappelle que cette chronologie des droits sur différentes ressources en un territoire unique existe finalement en d'autres lieux (Weber, 1995), elle questionne sans cesse les cadres d'analyse et le vocabulaire juridique d'importation non transposable aux réalités locales, les appropriations territoriales et les droits coutumiers s'inscrivent toujours dans la temporalité des saisons.

36 Tout compte fait, l'essentiel des espaces pastoraux ouverts, de deuxième cercle ainsi que les champs péri-villageois posent inlassablement la question des « communs ». Mais il ne s'agit pas de s'abandonner à une lecture de type « tragédie des communs » (Hardin, 1968) et de son approche désormais largement critiquée – maximisation de l'intérêt individuel comme problème et constitution des droits de propriété individuelle comme solution - mais de relever que ces communs ne sont pas toujours constitués en territoires. Les travaux d'anthropo-juristes (Le Roy 1996 ; 2002 ; Barrière et Barrière, 2007) apportent des éléments classificatoires éclairants permettant de proposer une synthèse des rapports au sol et aux ressources du sol. Simplifiant leurs modèles, quatre entités fondamentales reliées entre elles constituent une esquisse sommaire¹⁷, mais synthétique (voir figure 4) d'analyse qui rend compte du terrain, sans qu'il soit utile de faire référence à la loi ici inopérante ou aux catégories d'analyse non transposables issues du droit romain.

Figure 4. Statuts et maitrises du sol et des ressources.

Le statut du sol

37 Le sol du premier cercle est sous un régime de droits possessifs, il est territoire familial ou en communauté villageoise. Il s'agit essentiellement des champs, jachères et réserves foncières. Il est incontesté et assure la reproduction du groupe dans sa pratique agricole. Les droits possessifs sont légitimés par le statut et l'ascendance ainsi que par l'antériorité d'installation des villageois. Au deuxième cercle, les agro-éleveurs parviennent dans certains cas à faire valoir des droits possessifs pour assurer les activités pastorales. Les espaces ouverts ne sont pas appropriés.

Le statut des ressources

38 Contrairement au Code civil français et son article 552 pour qui « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et de dessous », le dessus, en l'occurrence les ressources ne se confondent pas avec le foncier.

39 Les ressources en eau de surface sont en accès libre, donc en simple concurrence lorsqu'elles ne sont pas aménagées, elles sont sur tous les types d'espaces. Les ressources aménagées sont quant à elles appropriées et c'est le travail d'aménagement qui légitime cette appropriation, les droits peuvent être permanents ou saisonniers.

40 Les ressources fourragères ne sont pas appropriées dans les espaces ouverts, leur statut peut être disputé dans le second cercle, les pasteurs transhumants en faisant des ressources non différenciées de celles des espaces ouverts tandis que les agro-éleveurs les inscrivent dans le territoire, car elles assurent la reproduction du groupe dans ses pratiques d'élevage.

La maîtrise du sol

41 Dans le premier cercle, la régulation se fait en interne, la communauté villageoise et ses institutions ici non spécialisées, il n'y a pas de chef de terre comme il est dit plus haut. Ce sont les chefs de villages, des sages et les chefs de famille qui gèrent le sol, le distribuent, le réservent et résolvent les conflits. Dans le second cercle, la régulation est plus délicate, car elle est interne-externe selon Le Roy (1996 ; 2002), d'un côté avec les villageois autochtones et de l'autre avec les pasteurs allochtones. Il n'y a pas d'accord sur l'enjeu foncier pour les premiers, fruitier pour les seconds. Dans les espaces ouverts, la maîtrise est minimale, voire nulle.

La maîtrise des ressources

42 La maîtrise des ressources ou maîtrise fruitière est toujours liée au calendrier.

43 Il n'y a pas de maîtrise des ressources en eau pastorale non aménagée, pour les autres ce sont les familles, le village, plus rarement des comités *ad hoc* qui s'en chargent. Elles peuvent ouvrir à des accords simples, mais sans exclusion, par exemple dans un puits pastoral sur les

heures de fréquentation ou pour une citerne familiale sur le temps d'utilisation et un modeste dédommagement monétaire.

- 44 Les ressources fourragères du premier cercle (résidus de cultures et végétation de jachères) sont régulées en interne par le chef de village. La maîtrise du second cercle reste en interne, sans accord interne/externe, et c'est souvent par la force que les pasteurs transhumants en sont exclus. Cette maîtrise est d'autant plus aisée que la géographie est accidentée. Dans la plupart des autres cas les rapports de force sont en faveur des transhumants, mais ils occasionnent des conflits d'usage.

Conclusion

- 45 Le continuum agropastoral n'est pas une réalité nouvelle dans la commune, mais l'élevage semble prendre plus d'importance chez les agriculteurs de tradition (Songhaï, Dogon et toutes les populations d'ascendance servile) tandis que l'agriculture s'impose de plus en plus chez les groupes peuls locaux. La pérennisation de modes de production mêlant les deux activités implique dans tous les cas une régulation des ressources. La pluralité des arrangements selon les lieux et les groupes sociaux nous rappelle combien l'entreprise ne peut se satisfaire d'un schéma unique et généralisable. Il est toutefois possible d'apporter quelques conclusions.
- 46 Les rapports société/environnement, on l'a vu avec les deux villages de Wandétabéré et de Kobou qui partagent le même environnement, mais dont les pratiques sont nettement différenciées, montrent que les sociétés humaines ne sont pas de simples produits adaptatifs de leur environnement et que leurs vulnérabilités sont à décrypter dans des rapports sociaux à la nature. Pour aller plus loin, ces rapports se lisent en termes de foncier-environnement (Barrière et Rochegude, 2008) prenant acte de l'inséparabilité des deux couples de termes.
- 47 Dans nos cas d'études les enjeux du maintien des petits systèmes agriculture/élevage sont toujours géographiquement situés (au second cercle péri-villageois, à l'interface des cultures et des espaces ouverts et/ou sur les reliefs) et selon un calendrier saisonnier (possibilité de réserver des pâturages en saison des pluies à exploiter en saison sèche). Les arrangements locaux pour gérer et partager les ressources pastorales questionnent les statuts et maîtrises du foncier et des ressources. Ils révèlent deux types d'obstacles en termes de rapports sociaux. Le premier touche aux rapports internes/internes entre groupes politiquement dominés, usagers sans droits fonciers et les Songhaï « nobles ». Le second, de type interne/externe entre populations villageoises et éleveurs transhumants est plus complexe puisque le décryptage des conflits (conflits d'accès, mais aussi conflits de légitimité) qui les opposent montre qu'il n'y a pas d'accord sur les termes de leurs désaccords.
- 48 La maîtrise du sol et des ressources constitue donc en puissant enjeu pour toutes les populations pratiquant l'élevage. Dans les situations de faible maîtrise il suffit d'une année comme celle de 2008, médiocre sans être dramatique pour provoquer une crise révélant une vulnérabilité « anthroposystémique » des petits systèmes agropastoraux. Face à la diversité des arrangements locaux (et à leurs absences), la constitution d'une aire agropastorale territorialisée propre à réduire cette vulnérabilité pour tous les villages impliquerait une montée en puissance du politique. Elle reste difficile à concevoir en l'état actuel des pouvoirs politiques locaux. Les autorités coutumières, relativement fragmentées restent très concentrées sur la défense de leurs prérogatives et l'administration locale n'a pas mis à l'agenda la cogestion des ressources naturelles sur des espaces publics qui restent sans règle d'usage. Enfin, les troubles que connaît actuellement la région ne laissent présager aucune avancée de la question.

Bibliographie

Aguilhon, M., 2009, *Typologie des stratégies rurales et rôle de l'élevage sur la commune de Hombori au Mali*, Mémoire de Master 2 « Biologie géosciences agroressources environnementales. Spécialité écologie fonctionnelle et développement durable », 123p.

Barrière, O., 1996, *gestion des ressources naturelles renouvelables et conservation des écosystèmes au Sahel : le foncier-environnement*, thèse de doctorat en droit de l'Université de Paris 133p.

- Barrière C. et O. Barrière, 2007, *Des approches anthropologiques plurielles à une anthropologie juridique de l'environnement*, in *Sociétés-Environnements, regards croisés*, dir. Amigues J-P. et coll., L'Harmattan, pp. 225-248,
- Barrière, O. et A. Rochegude, 2008, *Foncier et environnement en Afrique. Des acteurs au(x) droit(s)*, Karthala, 432p.
- Béroutchachvili, N. et G. Rougerie, 1991, *Géosystèmes et paysages, bilans et méthodes*, A. Colin, 302p.
- Bonfiglioli, A.M., 1990, *Pastoralisme, agro-pastoralisme et retour : itinéraires sahéliens*, *Cahier des sciences humaines*, n° 26, pp 255-266
- Boudet, G., 1977, *Désertification ou remontée biologique au Sahel*, *Cahiers de l'ORSTOM*, vol. XII, n° 4 p-p 293-300
- Cheula, A., 2009, *Dynamiques de l'occupation des sols en milieu Sahélien, Espaces cultivés et couverture ligneuse dans la commune de Hombori*, Mali, mémoire de Master 2 professionnel « Télédétection et géomatique appliquée à l'environnement »
- D'Aquino, P., S.M. Seck et S. Camara, 2002, *Un SIG conçu par les acteurs : l'opération pilote POAS au Sénégal*, vol. 1 Tome 31, pp 23-37
- Dupré, G., 1996, Y a-t-il des ressources naturelles ?, in *Weigel J.-Y. les ressources naturelles renouvelables pratiques et représentations*, *Cahiers des sciences humaines*, vol. 32, n° 1, pp 17-27
- Frappart, F., P. Hiernaux, F. Guichard, E. Mougin, L. Kergoat, M. Arjounin, F. Lavenu, M. Koité, J.-E. Paturel et T. Lebel, 2009, *Rainfall regime across the Sahel in the Gourma, Mali*, *Journal of Hydrology*, n° 375, pp 128-142
- Gallais, J., 1975, *Pasteurs et paysans du Gourma. La condition sahélienne*, Travaux du CEGET, CNRS, 240p.
- Gangneron, F., Becerra S., Dia A. H., 2010, *L'étonnante diversité des ressources en eau à Hombori : entre contrastes environnementaux, pratiques locales et technologies extérieures*, *Tiers monde*, n° 204, pp 109-128
- Gardelle, J., P. Hiernaux, L. Kergoat et M. Grippa, 2010, *Less rain, more water In ponds : a remote sensing study of dynamics of surface waters from 1950 to present in pastoral Sahel (Gourma region, Mali)*, *Hydrology and Earth System Sciences*, n° 14, p-p 309-324
- Godelier, M., 1989, *l'idéal et le matériel*, Fayard, 348p.
- Hardin, G., 1968, The tragedy of commons, *Science*, vol. 162 n° 3859 pp. 1243-1248
- Hugon, P., 2012, *Géopolitique de l'Afrique*, SEDES, coll. Prépas, Armand Colin 128p,
- Jacob, J.-P., 2007, *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature par les hommes en pays Winye (Burkina Faso)*, IRD Editions, 281p.
- Kassibo, B., 2006, *Mali : une décentralisation à double vitesse ? Ka mara la segi ou le lent et délicat retour du pouvoir à la maison*, in Fay C. Koné Y. F et Quiminal C. *Décentralisation et pouvoirs en Afrique*, Editions IRD, Paris, p. 67-95.
- Lavigne Delville, P., 2010, La réforme foncière rurale au Bénin. Emergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide, *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 3, juin, pp. 467-491
- Le Roy, E., 1996, *La théorie des maîtrises foncières*, in Leroy E., Kersenty A., Bertrand A., *la sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Karthala, Paris, 392p.
- Le Roy, E., 2002, *De la propriété aux maîtrises foncières. Contribution d'une anthropologie du droit à la définition de normes d'appropriation de la nature dans un contexte de biodiversité, donc de prise en compte du pluralisme et de la complexité*, PEVS/CNRS, Paris, 20-21 juin Frank-Dominique Vivien, (ed.), Biodiversité et appropriation, les droits de propriété en question, Paris, NSS-Elsevier, 2002, 139-162.
- Lévêque Ch. et S. van der Leeuw (éds), 2003, *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Elsevier, 324p.
- Loi n° 01004 du 27 février 2001, portant charte pastorale en république du Mali*
- Marie, J., 1974, *La région de Hombori, mémoire de maîtrise*, Université de Rouen, UER de lettres et sciences humaines, Institut de Géographie, 317p.
- Mougin, et al., 2009, *The AMMA-Catch Gourma observatory site in Mali : relating climatic to changes in vegetation, surface hydrology, fluxes and natural resources*, *Journal of hydrology*, n° 375, pp 14-33

- Olivier de Sardan, J.-P., 1973, *Esclavage d'échange et captivité familiale chez les Songhay-Zerma*, Journal des africanistes, tome 3, pp 151-167
- Ostrom, E., 2009, A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems, *Science*, vol. 325, pp 419-422
- PDESC 2010-2014 – Programme quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel de la commune de Hombori.
- Projet de Mobilisation des Initiatives en matière de Sécurité Alimentaire au Mali (PROMISAM), 2006, *Plan de sécurité alimentaire, commune rurale de Hombori*
- Raffestin, C., 1986, *Ecogénèse territoriale et territorialité ; in Espaces, jeux et enjeux*, F.Auriac et R.Brunet (dir), Fayard, p. 175-185
- Raynaut, C. (dir), 1997, *Sahels. Diversité et dynamiques des relations société-nature*, Karthala, 433p.
- Saqalli, M., P. Caron, P. Defourny et A. Issaka, 2009, *The PBRM (Perception-based regional mapping) : À spatial method to support development initiatives*, applied Geography, n° 29, pp 358-370
- Toulmin, C., 1986, *Pertes de bétail et reconstitution du cheptel après la sécheresse en Afrique subsaharienne*, Document de travail LPU N° 9, CIPEA, Addis-Abéba, Ethiopie, décembre, 122 p.
- Weber, J., 1995, *Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche*, CIRAD-GREEN, 21p.

Notes

- 1 Cet article porte sur les populations locales pratiquant l'élevage, mais la commune est parcourue par de nombreux troupeaux conduits par des grands transhumants, il n'en est ici question qu'à travers leurs contacts avec les populations locales.
- 2 Le monde (humain ou non) est représenté, c'est-à-dire « présent à la pensée », interprété, les cultures humaines lui donnent sens, l'organisent par des institutions endogènes légitimes (Godelier, 1989). Ces représentations sont extrêmement variables y compris au sein d'un même environnement.
- 3 Il ne prétend pas d'avantage adopter le point de vue concurrent et diamétralement opposé de contraintes qui seraient toutes et entièrement politiques, qui ont/auraient notamment porté un fort préjudice aux cultures vivrières, opposition classique, mais horizon théoriques désormais dépassés (Raynaut, 1997). Dans tous les cas sur la commune de Hombori la présence politique et les enjeux économiques sont faibles.
- 4 Problématique absente de la « politique nationale de l'élevage », du « programme quinquennal d'aménagements pastoraux (2008-2012) », de la loi d'orientation agricole (LOA) de 2006
- 5 Pour le programme ANR VMCS (Vulnérabilité : Milieux, Climat, Sociétés) ECLIS (Elevage CLImat Sociétés)
- 6 L'élevage de bovins est majoritairement pratiqué par les groupes peuls, recensé ou non sur la commune. Les autres groupes qui le pratiquent sont les Bellahs de Doungouri, quelques Dogons et Rimaïbés. Il s'agit alors de petits effectifs. Quand les Songhaï ont des bovins en général ils les confient, mais certains choisissent de les garder dans de petits élevages familiaux
- 7 Les Songhaï du plateau ont d'ailleurs implanté des champs tout proches du village de Doungouri (cf figure 3) marquant ainsi leur maîtrise foncière et compliquant les mouvements des animaux en saison des cultures.
- 8 Montagne en Songhaï.
- 9 La commune ne dispose pas de forages pastoraux équipés d'exhaure motorisée pour lesquels la gestion implique un comité, la mise en paiement de la ressource pour assurer les dépenses de carburant et l'entretien du système. Or ceux-ci font souvent l'objet de disputes (capture de rente, pannes à répétition mal réparées, ruptures de carburants...).
- 10 Il faut aussi compter avec la forte tradition migratoire annuelle, de jeunes qui partent en direction des villes à la recherche de « petits boulots » dans l'espoir de gagner quelque argent.
- 11 La crise de 2008 n'a pas été exceptionnelle avec un cumul annuel de 294 mm (pour une moyenne de 374 mm), 2004 étant plus déficitaire avec 185 mm et la décennie 80 catastrophique (données issues du site AMMA-CATCH), mais 2008 est la dernière année mauvaise, les années suivantes étant légèrement excédentaires, elle reste donc vive dans les mémoires et les descriptions faites sont précises.
- 12 Expression répétée inlassablement à l'égard des autres du village et des villages voisins. Cela concerne l'ensemble des Songhaï « nobles » ou plus précisément, en langue Songhaï les « koy » c'est-à-dire chefs et les « talaka » les hommes du commun (Olivier de Sardan, 1973) et les Peuls locaux avec lesquels des relations d'amitié et d'entraide se transmettent depuis plusieurs générations.

13 Jamais par exemple il n'est question de contrat de fumure ou de vente de lait aux populations locales.

14 Le 26 mars 91, le régime de Moussa Traoré est renversé par une partie de l'armée, pendant un an un comité de coordination composé de civils et de militaires instaure le multipartisme et organise les élections présidentielles qui portent au pouvoir le 26 avril 1992 un civil, Alpha Oumar Konaré.

15 Pas d'avantage dans le Plan quinquennal de Développement économique, social et culturel de la commune de Hombori (PDESC : 2010-2014)

16 Les articles 28, 34 et 38 de la charte pastorale insistent sur le libre accès aux ressources du domaine public alors que l'article 13 fait obligation de gestion multipartite : collectivités territoriales, autorités traditionnelles et organisations d'éleveurs et d'agriculteurs.

17 Elle ne reprend pas toute la terminologie souvent complexe et parfois contre-intuitive proposée par les anthropojuristes

Pour citer cet article

Référence électronique

Fabrice Gangneron, « Ressources pastorales et territorialité chez les agro-éleveurs sahéliens du Gourma des buttes », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 13 Numéro 3 | décembre 2013, mis en ligne le 30 décembre 2013, consulté le 23 septembre 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/14427> ; DOI : 10.4000/vertigo.14427

À propos de l'auteur

Fabrice Gangneron

Géosciences Environnement Toulouse / Observatoire Midi-Pyrénées, Université de Toulouse av. Édouard Belin, F-31400 Toulouse, France, Courriel : fabrice.gangneron@get.obs-mip.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Les populations rurales sédentaires de la commune de Hombori (Mali) pratiquent presque toutes la culture de mil associée au petit élevage non transhumant. Au-delà des contraintes environnementales d'une région semi-aride, le maintien de l'agro-élevage repose sur une double maîtrise, des territoires et des ressources, l'une et l'autre ne pouvant se confondre. Par exemple, les agro-éleveurs sédentaires aspirent à faire valoir des droits possessifs sur les espaces péri-villageois alors que les éleveurs transhumants, visiteurs saisonniers avec qui ils sont en concurrence aspirent à disposer de pâturages sur des espaces pour eux indifférenciés. Par ailleurs, l'eau pastorale n'est considérée par aucun acteur comme une ressource territorialisée et la justification de son appropriation s'exerce uniquement lorsqu'elle a été l'objet d'un travail d'aménagement. Les exemples issus du terrain montrent qu'en cas de faible maîtrise des espaces péri-villageois ces petits systèmes de production, structurellement fragiles, risquent la rupture lors d'années de faible pluviométrie.

The rural Hombori's population (Mali) practice almost millet cultivation associated with small non transhumant breeding. Beyond the environmental constraints of a semi-arid region, the agro-livestock stability depends on two different parameters, the territorial control and the resource control. For example, sedentary agro-pastoralists desire "possessive rights" on land around them village while herders, seasonal visitors with whom they compete want pasture areas for them wherever they are. Moreover, water resources aren't considered by users as "territorialials resources" and they are only appropriated when they are built. The cases of this study show that for low control, these production systems, structurally weak, can fail during low rainfall years.

Entrées d'index

Mots-clés : agro-élevage, ressources, pastorales, espaces, territoires, vulnérabilités, Hombori, Sahel, Mali

Keywords : agropastoralism, pastoral, resources, geographical areas, territory, vulnerability, Hombori, Sahel, Mali

Lieux d'étude : Afrique